

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 30 juin 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 30 juin 2026 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
Mme Karine Morin, vice-présidente
Mme Josée Banville
M. Benoit Champagne
Mme Mélissa Fournier
Mme Jelena Jovic
Mme Angèle Latulippe
Mme Alexandra Lebreux-Marin
M. Jean-François Paradis
M. Étienne Poirier
M. Bruno Thivierge

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Jade Cyr-Oligny, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Serge Dion, directeur général adjoint

Joël Rouleau, directeur du Service des ressources financières

ABSENCE

M. Pierre Asselin
Mme Béatrice Vandavelde

1. OUVERTURE

CA-260630-1.1

Ouverture de la séance par la présidente à 18 h 32

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

CA-260630-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alexandra Lebreux-Marin, administratrice, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-260630-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

Il est proposé par Bruno Thivierge, administrateur, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-260630-1.4

Période de questions du public et suivis

Il n'y a pas de public.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-260630-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*.

CA-260630-2.2

Revue des projets des services 2025-2026 – Mise en œuvre du PEVR

Lisa Rodrigue, directrice générale, présente les projets des services en lien avec la mise en œuvre du PEVR pour l'année scolaire 2025-2026.

Elle profite de cette revue pour présenter les grands thèmes d'une nouvelle entente de gestion et d'imputabilité (EGI) qui sera conclue entre le ministère de l'Éducation et le Centre de services scolaire des Sommets pour l'année 2026-2027.

3. POINTS DE DÉCISION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

CA-260630-3.1

Responsable du traitement des plaintes – Désignation

CONSIDÉRANT la procédure de traitement des plaintes prévue par la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, en vigueur depuis le 28 août 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour le conseil d'administration, de désigner un Responsable du traitement des plaintes, conformément à l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* ;

CONSIDÉRANT la procédure de traitement des plaintes prévue par le *Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves* du CSSDS ;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT la nécessité, pour le conseil d'administration, de désigner un Responsable du traitement des plaintes, conformément au *Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves* ;

CONSIDÉRANT la nomination de Jade Cyr-Oligny au poste de directrice du secrétariat général et des communications et la nécessité de nommer une personne pour la remplacer à titre de Responsable de traitement des plaintes ;

CONSIDÉRANT l'obtention du poste de régisseuse par Marie-Hélène Gauthier en remplacement de Jade Cyr-Oligny ;

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

DE DÉSIGNER Marie-Hélène Gauthier à titre de Responsable du traitement des plaintes en vertu de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* ;

DE DÉSIGNER Marie-Hélène Gauthier à titre de Responsable du traitement des plaintes en vertu du *Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves* du CSSDS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES FINANCIÈRES

CA-260630-3.2

Budget 2026-2027 – Adoption

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Sommets doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT les travaux d'analyse et les recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) ;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été préparé avec les paramètres de consultation ;

CONSIDÉRANT QUE le budget déposé est conforme aux recommandations du CRR ;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été présenté au comité de vérification le 9 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires, le minimum de 20 % du montant des allocations de fonctionnement accordées *a priori* à transférer directement au budget des écoles a fait l'objet d'un échange et de consultations avec le Comité de répartition des ressources le 4 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE présentation a été effectuée au CCG lors de la séance du 26 juin 2026 concernant la règle du 20 % des allocations à priori décentralisées aux établissements ;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 15 907 917 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 21 882 547 \$ (28 709 937 \$ incluant les neutres) ;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

- un nombre de 44 358 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ (49 398 incluant les neutres), et :
- Le taux de 0,07899 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2026-2027.

Il est proposé par Angèle Latulippe, administratrice, et résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 172 832 518 \$ et des dépenses de 172 832 518 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-260630-3.3

Surveillance du midi – Adoption

CONSIDÉRANT l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* ainsi que l'article 183 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs ;

CONSIDÉRANT la Politique relative aux frais chargés aux parents ;

CONSIDÉRANT la Procédure relative aux frais chargés aux parents ;

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'établissement doivent convenir d'un plan de surveillance pour leur école pour l'année scolaire 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de vérification ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition a été présentée au comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi* visant principalement à limiter l'indexation de certains tarifs gouvernementaux permet une augmentation annuelle maximale de 3% jusqu'au 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées limite à 3,30 \$ par heure la tarification maximale pour la surveillance du midi ;

Il est proposé par Mélissa Fournier, administratrice, et résolu que la tarification de la surveillance du midi soit augmentée de 3 % au primaire, de 3 % au secondaire et au taux de 3,30 \$ de l'heure pour les dineurs occasionnels pour l'année scolaire 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. POINTS D'INFORMATION

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

CA-260630-4.1

Processus de modification du territoire

Le directeur général adjoint, Serge Dion, informe les membres du conseil d'administration de la démarche d'un groupe de parents à la suite de la fermeture potentielle d'un groupe d'élèves hors territoire à l'école primaire Saint-Barthélemy. Une demande de modification du territoire sera soumise au ministère de l'Éducation du Québec.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-260630-4.2

Projet d'école primaire alternative

Le directeur général adjoint, Serge Dion, informe les membres du conseil d'administration de deux projets déposés par des parents. Le premier concerne une potentielle école primaire alternative dans le secteur du Val-Saint-François.

Le deuxième concerne une potentielle école secondaire alternative dans le secteur de Memphrémagog. Un suivi sera fait à ce sujet au courant de l'année scolaire 2026-2027, notamment lors de la consultation relative au plan triennal.

5. AFFAIRES DIVERSES

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Les membres du conseil d'administration ont reçu un courriel concernant la situation à l'école Saint-Barthélemy dont il a été question au point 4.1. Ils ont également reçu une recommandation du comité de parents de procéder à la désignation d'un parent ne possédant pas les qualifications requises à titre de membre du conseil d'administration.

Les membres sont informés de la prolongation du mandat de la directrice générale jusqu'au 2 octobre prochain.

La présidente, Caroline Lacroix, remercie les membres du conseil d'administration dont le mandat se termine ce jour.

7. RAPPORT DES COMITÉS

CA-260630-7.1

Compte-rendu du comité de vérification du 17 mars 2026

Dépôt du compte-rendu du comité de vérification du 17 mars 2026.

8. CLÔTURE

CA-260630-8.1

Période d'intervention des membres du conseil

CA-260630-8.2

Levée de l'assemblée à 19 h 45

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

9. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

À la suite de la levée de l'assemblée, les membres du conseil d'administration font l'évaluation de la rencontre.

La présidente

La secrétaire générale